



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 MAI 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

2012_B195

OBJET : Sports - 2ème Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Le 10 mai 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 mai 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, membre du bureau, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRUNET Danièle - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à JOUVE Mireille - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - PIZOT Roger, vice-président Saint-Paul-lez-Durance - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 MAI 2012

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : 2^{ème} Ironman 70.3 du Pays d'Aix

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite participer en 2012, au soutien de la deuxième édition de « l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix » sur son territoire.
Dans la continuité de la 1^{ère} édition en 2011 qui fut un véritable succès sur le plan sportif, médiatique, touristique et économique, la CPA participera à hauteur de 50 000 €uros HT à l'organisation de ce grand événement.

Exposé des motifs :

La participation de la CPA à des épreuves sportives internationales atteste de l'ambition de sa politique sportive qui s'appuie sur des manifestations d'exception provoquant tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives au plus haut niveau.

Cette ambition s'est déjà traduite par l'accueil de la première édition de l'« Ironman 70.3 du Pays d'Aix » le 25 septembre 2011 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

En effet, le bilan d'images et les études des retombées économiques de l'édition 2011 ont démontré les bénéfices apportés au Pays d'Aix. Les chiffres suivants permettent de constater les retombées aussi bien économiques que touristiques :

- 1.000 athlètes ont participé à l'Ironman 70.3 ;
- 2.000 personnes environ ont assisté à la manifestation ;
- 61% d'entre elles ont visité Aix-en-Provence générant 2,9 nuitées par personne et 1,65 accompagnateur par athlète ;
- 2 millions d'euros de retombées économiques et touristiques...

Sur la base des éléments cités ci-dessus relatifs à la promotion du territoire, aux retombées économiques, et à la valorisation du sport de haut niveau en concordance avec sa stratégie de communication, la Communauté du Pays d'Aix souhaite ainsi promouvoir son image en apportant une participation à ce grand événement en 2012.

A cet effet, la société Triangle France souhaite organiser le 23 septembre 2012 la deuxième édition de « l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix », qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France, tel que celui de Nice (06).

« L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix » en 2012 se déroulera suivant la chronologie suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve centrale de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser six communes du territoire du Pays d'Aix (Jouques, Vauvenargues, Puyloubier, Beaurecueil, Le Tholonet et Saint Antonin sur Bayon),
- Une épreuve de course à pied (21 km) qui s'achèvera sur le Cours Mirabeau de la commune d'Aix-en-Provence.

Il convient de noter que la World Triathlon Corporation (WTC), propriétaire du label « Ironman », a délégué de manière exclusive à la société Triangle France l'utilisation du label Ironman et l'organisation des épreuves Ironman et Ironman 70.3 sur le territoire français. Dans ce cadre, la CPA, désireuse de s'associer à cet événement, ne peut traiter qu'avec la société Triangle France.

Pour cette manifestation, la CPA participera au financement pour un montant global et forfaitaire de 50.000 €uros HT (59.800 €uros TTC) et s'engagera à assurer l'exclusivité de toute publicité à la société Triangle France sur le tracé du parcours de la course ainsi que sur le domaine public de l'épreuve de natation (lac de Peyrolles-en-Provence).

La société Triangle France s'engage à :

- transmettre en temps utile à la CPA la liste des partenaires officiels de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon autorisés à présenter des publicités commerciales, ainsi que la liste des vendeurs agréés,
- présenter la CPA comme site d'accueil de " l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon ",
- procéder à l'insertion du logo de la CPA sur les affiches et sur tous les supports de la manifestation (site internet, flyers, magazine..),
- offrir une demi page à la CPA ainsi que l'éditorial de Madame la présidente sur le programme officiel,
- ouvrir un lien de la CPA sur le site officiel de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon,
- permettre à la CPA d'apposer, 200 mètres de banderoles, portant le nom et le logo de la CPA sur le site de départ et d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, de chaque côté de la chaussée, 4 oriflammes, portant le nom et le logo de la CPA sur le site d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, sur le site de départ ou d'arrivée, à l'emplacement déterminé d'un commun accord, une arche gonflable, portant le nom et le logo de la CPA,
- placer le logo de la CPA sur le podium de la remise des prix,
- placer le logo de la CPA sur le ruban d'arrivée de l'Ironman et de l'Ironkids,
- placer le logo de la CPA sur l'arche d'arrivée,
- placer le logo de la CPA sur les dossards de l'Ironman (individuel et par équipe),
- faire donner le départ de l'épreuve par le représentant de la C.P.A.,
- mettre à disposition de la CPA des badges non nominatifs pour ses invités permettant l'accès au site " Relations Publiques ",
- fournir des badges nominatifs pour les personnalités de son choix,
- faire accueillir le représentant de la C.P.A. lors des différentes cérémonies protocolaires.

Outre ses obligations correspondant à l'organisation de la manifestation, Triangle France assurera également la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des volontaires, du public et des sportifs, ainsi que l'hébergement des athlètes.

Par ailleurs, la société Triangle France s'engage à assurer la promotion de la CPA vis à vis de ses partenaires par l'intermédiaire des médias locaux, nationaux et internationaux (presse écrite, parlée et télévisée) :

- Cet événement sera couvert par une chaîne de France Télévision (France 3), et par des messages radiophoniques sur « France Bleue Provence », permettant ainsi la mise en valeur du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
- La presse écrite (La Provence, Triathlète magazine, Trimag...) ainsi que des sites web (webtriathlon.com, fcz.it, ironmanpaysdaix.com...) permettront également de couvrir largement cette manifestation.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

VU l'avis de la Commission Sports en date du 19 avril 2012;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de l'épreuve de natation de l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix sur le lac de Peyrolles-en-Provence ;
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à commander par voie de Marché à Procédure Adaptée, directement auprès de la société Triangle France, dépositaire de l'exclusivité de l'évènement en France, les prestations de communication mentionnées dans le présent rapport pour un montant de 50 000€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Sports - 2ème Ironman 70.3 du Pays d'Aix

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 MAI 2012